

Samedi 13 juin Coeur Immaculé de Marie

- 10 h 00 Baptême de Victor PAÏTA à VALRÉAS
10 h 45 Messe aux Capucins à VALRÉAS
12 h 30 Mariage de Julija MOSIEJUTÉ et Robin AVENEL
à l'église de RICHERENCHES
15 h 00 Mariage de Camille POTAUX et Manuel GUELAI
à l'église de VALRÉAS
15 h 30 Mariage de Lydie CHARRASSE
et Axel BENAVENT à l'église de VISAN
18 h 30 Messe à l'église de GRILLON

Dimanche 14 juin 11^{ème} dimanche du temps ordinaire

- 09 h 30 Messe à l'église de RICHERENCHES
(Première Communion)
11 h 00 Messe à l'église de VALRÉAS
avec le Chœur Saint Joseph,
à l'intention de Thierry BILLARD
11 h 00 Confirmation des adolescents de l'Enclave
à l'église de Sainte Cécile les Vignes

Lundi 15 juin

- 18 h 00 Groupe de prière à l'église de VALRÉAS

Mardi 16 juin

- 15 h 30 Chapelet à l'église de RICHERENCHES
18 h 30 Messe à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
à l'intention du défunt Salvatore LA ROCCA

Mercredi 17 juin

- 08 h 30 Messe à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
10 h 30 Adoration, confessions et louanges
à l'église de VALRÉAS

Jeudi 18 juin

- 18 h 30 Messe à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS

Vendredi 19 juin

- 08 h 30 Pas de Messe à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
11 h 00 Messe d'envoi du Petit Saint Jean à la chapelle de
Pied Vaurias à VALRÉAS
21 h 30 Cérémonie de la Saint Jean

Samedi 20 juin

- 09 h 30 Baptême de Jules SONNERY à l'église de GRILLON
10 h 45 Messe à Beausoleil à VALRÉAS
11 h 00 Baptême de Luna Michel à l'église de VISAN
18 h 30 Messe à l'église de VISAN, action de grâce pour la
vie paroissiale de VISAN

Dimanche 21 juin 12^{ème} dimanche du temps ordinaire

- 09 h 45 Procession de la Saint Martin, départ de l'église
de VALRÉAS
11 h 00 Messe solennelle de Saint Martin des Ormeaux
à l'église de VALRÉAS,
à l'intention de François Frédéric RIOUSSET

**Distribuer la communion
aux personnes absentes, malades, isolées**

Formation diocésaine
le samedi 27 juin 2026,
de 9h30 à 16h
à la Maison diocésaine
31, rue Paul Manivet - Avignon



→ Pour tous ceux qui apportent la communion :
Des repères liturgiques et ecclésiaux
pour vivre ce service fraternel,
s'adapter à la diversité des situations



Avec :

- Vianney d'Hautuille, diacre permanent,
responsable de la Pastorale de la Santé
(diocèse d'Orléans).
- Christine VERNY (Notre Dame de Vie),
Licence canonique en liturgie ISL.

Modalités pratiques
et inscription sur le site :
<https://www.diocese-avignon.fr/formation-porter-la-communion/>

**CÉLÉBRATIONS DE SAINT JEAN-BAPTISTE ET
SAINT MARTIN DES ORMEAUX**

Vendredi 19 juin :

11 h 00 : Messe d'envoi du petit Saint Jean à la chapelle
de Pied Vaurias

Dimanche 21 juin :

09 h 45 : Procession de Saint Martin des Ormeaux dans les
rues de Valréas : Départ et arrivée à l'église Notre Dame de
Nazareth

11 h 00 : Messe solennelle de Saint Martin des Ormeaux à
l'intention de Frédéric RIOUSSET

Mardi 23 juin (jour de la fête de saint Martin) :

18 h 30 : Messe à l'église et vénération des reliques de Saint
Martin

Mercredi 24 juin : Nativité de Saint Jean Baptiste :

08 h 30 : Messe à la chapelle de l'hôpital

Le film « Maximilien Kolbe, une vie donnée » sera projeté au
Cinema Rex de Valréas le Samedi 27 juin 2026 à 17h00.
Essayons d'encourager la diffusion de films chrétiens...

Bulletin Inter Paroissial

de l'Enclave des Papes - Grillon - Richerenches - Valréas - Visan



Courriel : paroisse-de-valreas@orange.fr ☎ Presbytère de VALRÉAS : 04. 90. 35. 02. 59.

Site internet : <https://www.enclave.paroisse84.fr> ou tapez **Paroisse de Valréas** dans votre navigateur

ÉVÉNEMENTS ET INVITATIONS

N° 1459 2026.06.13

OBSÈQUES : à VALRÉAS Thierry BILLARD (65 ans)

Nous le portons dans nos prières avec sa famille et ses proches.

CONFIRMATION DE DOYENNÉ À SAINTE CÉCILE LES VIGNES

Ce dimanche 14 juin aura lieu à 11 h 00 la Confirmation des jeunes du Doyenné de Vaison-Valréas. Ce sont huit jeunes filles de l'Enclave qui seront confirmées : Madison, Wendell, Lilia (baptisées au cours de la Veillée Pascale à Visan), Gaia, Charlotte, Edvige, Aline et Clarence. Nous prions particulièrement pour elles, pour que l'Esprit Saint les renforce dans leurs vies de baptisées et leur donne de vivre encore mieux l'Évangile

PUBLICATIONS DE MARIAGES :

- Il y a projet de mariage entre Marie SPACZEK et Rémy THOMAS-MONIER, tous deux domiciliés à CLERMONT-FERRAND. Le mariage sera célébré le samedi 27 juin 2026 à l'église de VALRÉAS
- Il y a projet de mariage entre Pauline PERIZ-LAMBERT et Thomas SCHIARETTI, tous deux domiciliés à PARIS. Le mariage sera célébré le samedi 27 juin 2026 à l'église de VALRÉAS.

Les personnes qui connaîtraient quelque empêchement à l'un ou l'autre de ces mariages sont obligées, en conscience, d'en avvertir le curé de cette paroisse ou l'autorité diocésaine.

VOYAGE DU PAPE EN FRANCE : (selon des informations reçues de l'Archevêché d'Avignon)

Voici les principaux rendez-vous du voyage apostolique du Pape en France :

- Vendredi 25 septembre : vêpres solennelles à Notre-Dame de Paris. Les prêtres, les diacres et leurs épouses, les personnes consacrées, religieuses et religieux, ainsi que les séminaristes de toute la France sont invités ;
- Dans la soirée de ce vendredi 25 septembre : grande veillée de prière avec les jeunes de France ;
- Samedi 26 septembre en début d'après-midi : messe solennelle en plein air à Paris ;
- Dimanche 27 septembre en début d'après-midi : à Lourdes, messe sur la prairie face à la Grotte ;
- Lundi 28 septembre dans l'après-midi : messe à la cathédrale Saint-Étienne de Metz.

Voici les 2 événements auxquels notre diocèse participera :

- La veillée du Vendredi avec les étudiants-Jeunes-Pro, Catéchumènes et Néophytes
- La messe solennelle du dimanche après-midi à Lourdes avec les paroisses.
- La rencontre du Vendredi soir, pour les Vêpres solennelles à ND de Paris avec les prêtres et les consacrés est à l'étude.

ADOPTÉ EN PREMIÈRE LECTURE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, UN TEXTE DE LOI QUI INQUIÈTE AUSSI L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Suite aux travaux de la Commission d'enquête parlementaire, créée après l'affaire Bétharram en janvier 2025, la proposition de loi visant à protéger les enfants et à lutter contre les violences en milieu scolaire a été débattue à l'Assemblée nationale ce lundi 1er juin 2026, en fin de journée. Elle a été adoptée à l'unanimité en première lecture et sera prochainement soumise au Sénat. Belle nouvelle : elle ne lève finalement pas le secret de confession. Cette proposition de loi concerne principalement la reconnaissance officielle des violences physiques, psychologiques et sexuelles vécues par des enfants en milieu scolaire et périscolaire, la création d'un fonds d'indemnisation et d'accompagnement des victimes, le renforcement des contrôles, l'extension de l'obligation des signalements ainsi que diverses mesures de prévention. L'Église catholique s'est fortement inquiétée sur cette question. Ce vendredi 29 mai 2026, trois jours avant le débat parlementaire, les évêques de France ont affirmé que certaines dispositions de ce projet portaient atteinte à des libertés fondamentales comme la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté d'enseignement ou le secret professionnel. Si la Conférence épiscopale soutient activement la lutte contre les violences faites aux enfants dans les écoles, elle a aussi exprimé son opposition sur la levée du secret de confession proposé par l'article 9, ainsi que sur le contrôle administratif accru de l'État vis-à-vis des établissements privés catholiques sous contrat, remettant en cause leur propre identité. Elle a donc interpellé « les parlementaires à ce sujet » et a « exprimé sa grande préoccupation ». L'article 9 sur le secret de la confession a été refusé et retiré au dernier moment, mais les autres points inquiétants subsistent.

Ce n'est pas la première fois que le secret de la confession est visé en France. Parmi les recommandations de la « Commission Bétharram » remises le 2 juillet 2025, figurait déjà cette demande. D'autre part, le rapport de la CIASE de 2021 sur les abus sexuels commis dans l'Église invitait aussi à une réflexion sur le secret de la confession. Mais le sujet de la violation de ce sacrement est examiné actuellement dans d'autres pays que la France. Des lois ont été adoptées dans plusieurs États en Australie, et le débat existe toujours aux États-Unis, au Royaume-Uni, et plus récemment en Pologne, faisant monter une forte opposition des autorités ecclésiastiques. En effet, après avoir donné le sacrement de la confession, le prêtre est tenu de garder le secret absolu sur ce qu'il a entendu : cette règle ne connaît pas d'exception. Le canon 983 § 1 du Code de droit canonique donne une définition aussi explicite que possible du « sceau de la confession » : « Le secret sacramentel est inviolable c'est pourquoi il est absolument interdit au confesseur de trahir en quoi que ce soit le pénitent par des paroles ou de toute autre manière, et pour quelque cause que ce soit. » Cela n'empêche pas au prêtre, qui reçoit en confession le témoignage d'un enfant ayant subi un viol ou d'autres abus, de l'aider à verbaliser les faits et à exprimer sa souffrance, et l'encourager fortement à en parler à ses parents, aux responsables de l'école ou à d'autres personnes extérieures, afin que des mesures puissent être prises par les autorités compétentes.

Anne van Merris pour fr.zenit.org

QUÊTE POUR L'ASSOCIATION AMADO La somme récoltée pour l'association AMADO lors de la fête des mères s'élève à 585 euros l'association remercie chaleureusement les paroissiens.